

La vente en circuits courts : une source de revenu appréciable

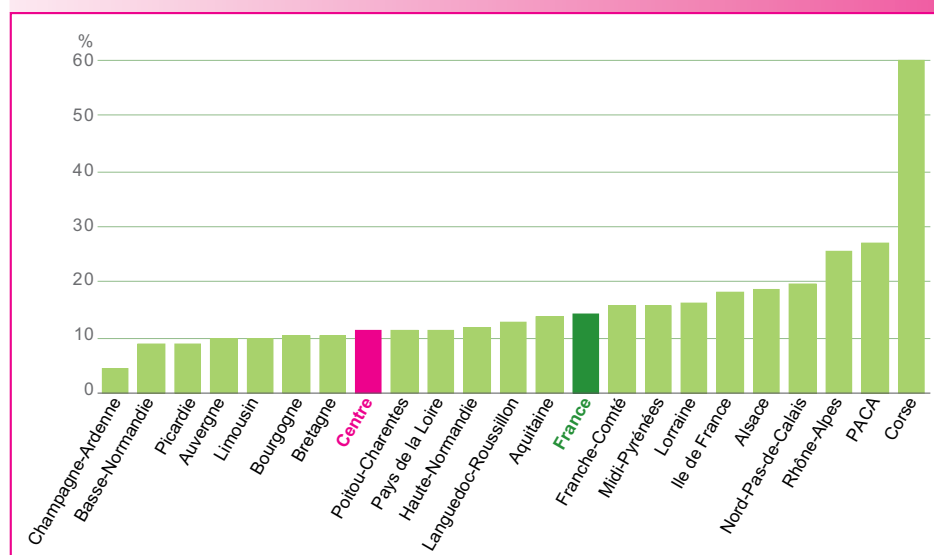
Les exploitations de la région Centre sont à peine plus d'une sur dix à pratiquer le mode de distribution et de vente en circuits courts. Ce type de commercialisation peut assurer une part non négligeable du chiffre d'affaires. Associant une proximité relationnelle et le plus souvent spatiale, les circuits courts répondent de plus en plus à la demande croissante des consommateurs en quête de qualité et de fraîcheur. La vente à la ferme remporte tous les suffrages. En outre, cette activité est employeuse de main-d'œuvre.

Peu d'exploitations utilisent une distribution en circuits courts en région Centre

En 2010 en région Centre, 2 840 exploitations vendent au moins un produit en circuit court, c'est-à-dire soit directement soit par le biais d'un seul intermédiaire. Avec à peine plus d'une exploitation sur dix pratiquant ce mode de commercialisation, soit 4 % des exploitations métropolitaines, la région Centre se situe sur un niveau nettement inférieur à la moyenne française. Elle occupe le quinzième rang des régions métropolitaines. Les exploitations de la région adeptes des circuits courts représentent 11 % du nombre total, alors que la moyenne des exploitations françaises est de 14 %. Et pourtant, idéalement située au sud de l'Île-de-France, la région se trouve à proximité

d'un grand bassin de consommation. Ce mode de commercialisation est nettement plus répandu dans les régions plus densément peuplées, et notamment dans le quart sud-est de la France. Il s'avère que dans les régions de forte production agricole, les agriculteurs sont mieux organisés et privilégient les circuits longs. Tous produits confondus, hormis le vin, le Loiret et l'Indre-et-Loire sur l'axe ligérien sont les plus gros contributeurs à la pratique des circuits courts, avec respectivement 25 % et 23 % des exploitations régionales. A l'origine, la place qu'ils accordent aux cultures spécialisées, horticulture, légumes, fruits.

Part des exploitations commercialisant via les circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

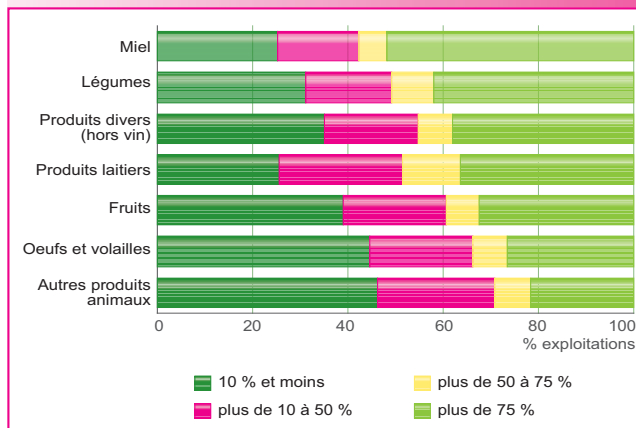
Une part conséquente du chiffre d'affaires

La commercialisation en circuits courts concerne toutes les filières. Les produits vendus par le plus grand nombre de producteurs sont les produits animaux autres que le lait, les œufs et les volailles (viande, charcuterie, etc.), les légumes et les produits divers.

Pour certains produits, la part de la vente en circuits courts dans le chiffre d'affaires total est conséquente. Pour le miel, elle est d'un excellent rapport : ainsi, pour plus de la moitié des exploitations productrices, ce mode de distribution assure plus des trois-quarts du chiffre d'affaires total dégagé par le produit, le quart restant provenant des circuits longs. Pour un producteur de légumes sur deux, cette vente représente la moitié du chiffre d'affaires réalisé.

Note de lecture : pour 52 % des exploitations commercialisant du miel, la vente en circuits courts représente plus de 75 % du chiffre d'affaires du produit.

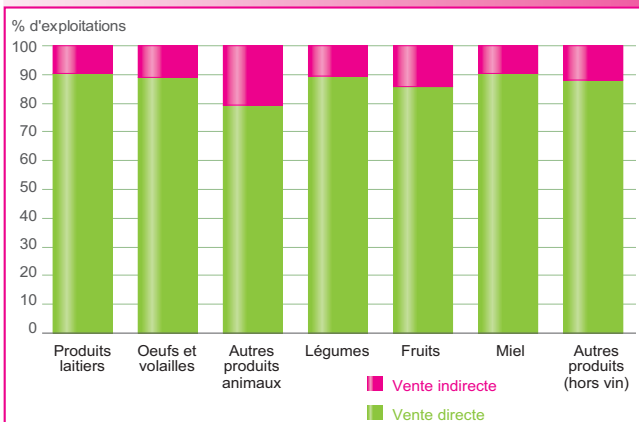
Exploitations selon la part du chiffre d'affaires réalisée en circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La vente à la ferme : leader dans la distribution par circuits courts

Répartition vente directe et indirecte par produit



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les circuits traditionnels le demeurent. La vente à la ferme reste le mode de commercialisation le plus important en termes de chiffre d'affaires pour une bonne moitié des agriculteurs. Au second rang, vient la vente sur les marchés pour 18 %. Les produits locaux commencent timidement à se positionner sur de nouveaux circuits : restaurants, GMS, e-commerce, paniers hebdomadaires.

Pour quasiment tous les produits, la vente directe au consommateur domine largement et se situe autour de 90 %. Le recours à un intermédiaire est souvent lié à la nature du produit, comme par exemple la viande. Le poste « autres produits animaux », qui ne comprend ni les produits laitiers ni les oeufs et volailles, se détache avec 21 % des exploitations en circuit court pratiquant la vente indirecte.

La restauration collective, notamment scolaire, est appelée à se développer. Mais pour les producteurs, cela suppose d'assurer un suivi et une sécurité des approvisionnements.

Modes de commercialisation en circuit court selon l'importance dans le chiffre d'affaires

% exploitations	Place du chiffre d'affaires		
	Première	Deuxième	Troisième
A la ferme	57	31	20
Marchés	18	22	9
Commerçant détaillant	8	15	18
En tournée, à domicile	4	7	7
Point de vente collectif	3	5	8
Grandes et moyennes surfaces	5	5	9
En paniers (type AMAP)	2	3	4
Restauration commerciale	1	6	11
En salons et foires	1	4	8
Par correspondance	1	1	3
Restauration collective	0	1	3

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une source de revenu essentielle pour les petites exploitations

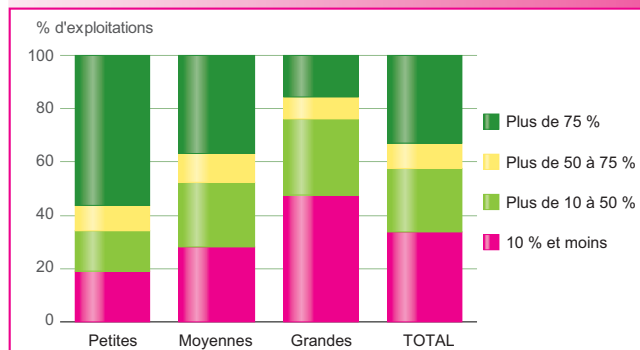
Au regard du potentiel de production, la plupart des unités pratiquant ce type de commercialisation sont grandes (42 %) ou moyennes (32 %). Mais quelle que soit leur taille, petite, moyenne ou grande, elles sont plus d'une sur dix (11 %) à vendre en circuit court.

L'impact de cette activité sur les exploitations est évident. Elle est même primordiale pour les plus petites d'entre elles. Cette source de revenu assure plus de la moitié du chiffre d'affaires total de l'exploitation pour les deux tiers d'entre elles. Et parmi la plupart de ces dernières (86 %), ce mode de vente est même essentiel puisqu'il assure plus de 75 % du chiffre d'affaires.

Les grandes exploitations peuvent aussi y trouver leur compte. Pour une petite moitié, cette commercialisation est anecdotique, mais pour près d'un quart, le produit des ventes est loin d'être négligeable et représente la moitié ou plus du chiffre d'affaires total de l'exploitation. En effet, les circuits courts offrent des avantages. Entre autres, ils permettent aux producteurs d'améliorer la captation de valeur au bénéfice de leurs productions et de diversifier leur acti-

tivité. En évitant les intermédiaires, ils contribuent à réduire certains coûts, notamment de transport. Par contre, elle peut engendrer des charges supplémentaires, notamment liées à la maîtrise de la qualité sanitaire des produits, surtout ceux qui sont transformés.

Part de la vente en circuit court dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une activité gourmande en temps

Le facteur limitant dans la pratique des circuits courts reste le travail dont le volume est nécessairement plus conséquent. La vente des produits s'ajoute à l'activité de production, et de plus les activités de transformation préalable qui l'accompagnent, lorsqu'il y en a, peuvent être gourmandes en temps.

Commercialiser en circuits courts nécessite donc de la main-d'œuvre. En moyenne, ces exploitations mobilisent 2,4 unités de travail annuel. Pour l'ensemble des exploitations, 1,5 UTA suffit.

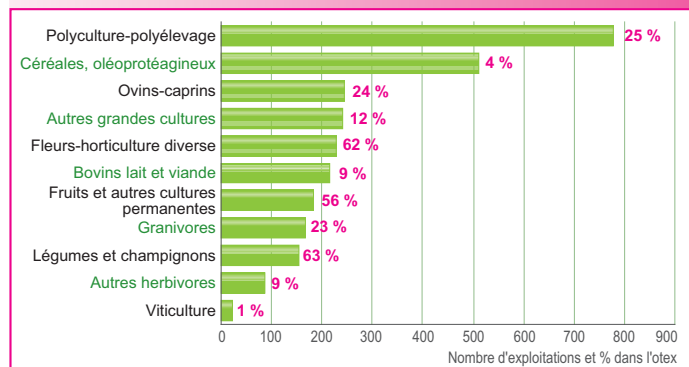
UTA par exploitation

	En circuits courts	Ensemble des exploitations
CHER	2,2	1,7
EURE-ET-LOIR	2,8	1,2
INDRE	2,2	1,2
INDRE-ET-LOIRE	2,0	1,5
LOIR-ET-CHER	2,7	1,7
LOIRET	2,6	1,7
REGION CENTRE	2,4	1,5

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La polyculture-polyélevage est très présente

Les exploitations vendant en circuit court selon leur otex



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations en polyculture-élevage sont les plus nombreuses à pratiquer la vente en circuits courts, mais représentent seulement un quart des unités de leur Otex. Les pourcentages les plus importants d'exploitations vendant en circuits courts se situent dans les filières des cultures spécialisées : 63 % et 62 % respectivement pour les légumes et l'horticulture et 56 % des arboriculteurs.

Définitions

Champ de l'étude :

Ensemble des exploitations de la région Centre recensées en 2010 ayant déclaré commercialiser un ou plusieurs produits via des circuits courts.

Produits concernés :

Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine. Toutes les questions ayant trait aux circuits courts n'ont pas été posées pour la viticulture. Les données présentes dans ce document excluent donc le vin.

Circuit court :

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Et ce, quelle que soit la distance. Donc, un circuit est court d'un point de vue organisationnel, mais pas forcément géographique. Il ne peut être assimilé au circuit de proximité.

La PBS (Production Brute Standard) :

Elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculé à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations selon leur dimension économique, en « moyennes et grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou tête de cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

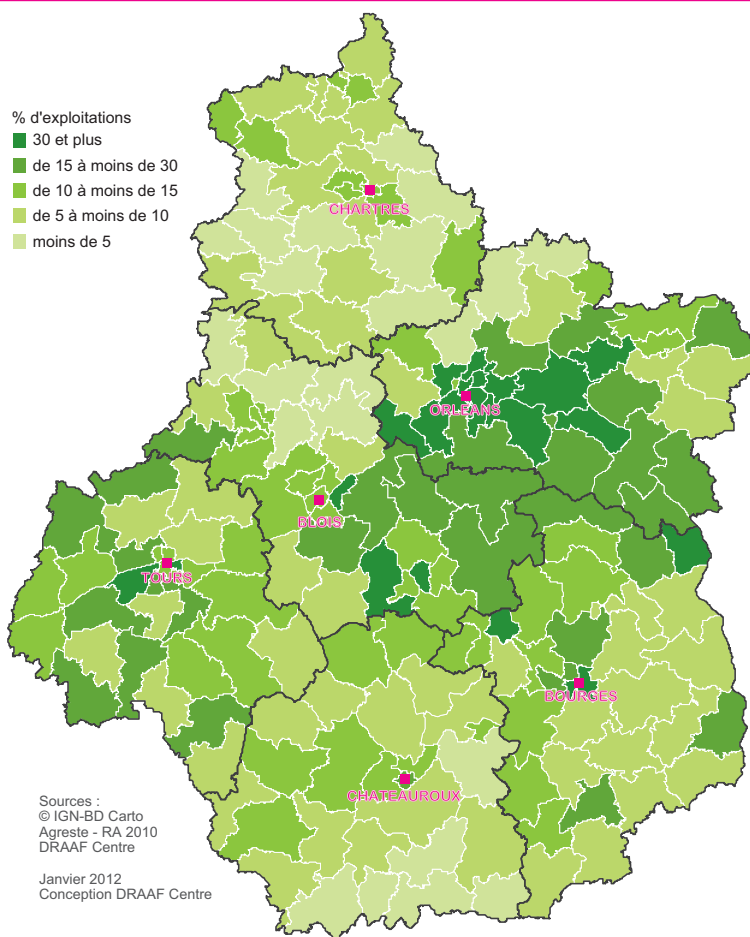
L'orientation technico-économique (OTEX) :

Une exploitation est spécialisée dans une orientation technico-économique si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Unité de travail annuel (UTA) :

Cette unité permet de cumuler les différents temps de travail de la main-d'œuvre intervenant dans l'exploitation. Elle correspond au travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Part des exploitations par canton commercialisant des produits via les circuits courts en 2010 en région Centre



Note : Pour les cantons couverts par le secret statistique (Janville, Chartres, Chartres Sud-Est, Luce, Mainvilliers, Dreux, Châteauroux Ouest, Issoudun, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, les cantons de Blois, Vendôme, Montargis, Patay, Saint-Jean-de-la-Ruelle), la part moyenne d'exploitations commercialisant en circuits courts sur ces cantons couverts par le secret a été appliquée.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

131 rue du Faubourg Bannier - 45042 ORLEANS CEDEX 1 Tél. : 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 40 69

■ Directeur de la publication : François PROJETTI ■ Composition : SRISE Centre
■ Rédacteur en chef : Pierre BARBÉRA ■ © Agreste 2012
■ Rédacteur : Fabienne PIQUEMAL

recensement
agricole
2010